

**Encart  
spécial de  
4 pages  
sur l'Église  
Notre  
Dame de  
Ravenel**

# Ravenel

**Juillet-Août 2022**

**N° 131**

# actualités

## **EDITORIAL DU MAIRE**

### **TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE**

Le samedi 25 juin, nous avons procédé à la réception de la deuxième tranche des travaux de restauration du clocher de l'église, en présence de nombreuses personnalités, responsables d'entreprises et des différents représentants de nos partenaires institutionnels, les architectes en charge de la maîtrise d'œuvre.

Fin 2016 se sont achevés d'importants travaux de restauration du clocher de l'église pour un montant de 488.000,00€ HT comportant notamment la mise hors d'eau du dôme du clocher. Toutefois, les problèmes liés à la sécurité et à la bonne conservation du monument subsistaient. Avec l'aide de nos partenaires une nouvelle tranche de travaux de restauration a pu être engagée fin 2019 comportant :

- le remplacement des pierres très dégradées sur la façade sud ainsi que sur deux contreforts de la tour du clocher,
- le remplacement des 22 abats sons avec intervention connexe sur les pierres au niveau des meneaux des baies hautes,
- le remplacement de la passerelle en bois reliant l'escalier de la tour totalement vermoulue ainsi que le plancher en bois trop vétuste.

Le montant de cette nouvelle tranche de travaux s'est élevé à 294.000,00€ HT avec une prise en charge de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 117.000,00€, du Conseil Régional pour 44.000,00€ et du Conseil Départemental pour 73.000,00€. Ainsi la part résiduelle de la Commune s'élève à 60.000,00€ soit 20 % du montant total des travaux.

J'adresse mes plus vifs remerciements à tous ces partenaires qui nous apportent une aide précieuse sans laquelle la Commune ne pourrait réaliser seule ces travaux d'envergure. Je n'oublierai pas le concours financier de l'Association Ravenelloise pour la Protection de l'église qui a pris en charge une partie de différents travaux connexes. Un grand merci à Mme Marie Christine LELEU, la présidente et à l'ensemble des membres de son bureau.

Bien cordialement.

**Le Maire**

**Bernard MERLIN**

### **Sommaire :**

<i>Éditorial du Maire : Travaux de restauration du clocher de l'église :</i>	<i>Page 1</i>
<i>M. Jean-Pierre PORTEMER nous a quittés.</i>	<i>Page 1</i>
<i>Inauguration de la sente Michel HUBERT :</i>	<i>Page 2</i>
<i>Positif à la Covid 19 : les règles d'isolement :</i>	<i>Page 3</i>
<i>Fermetures estivales :</i>	<i>Page 4</i>
<i>Actualité commerciale :</i>	<i>Page 4</i>
<i>Résultats des élections Législatives :</i>	<i>Page 4</i>
<i>Le village estival en photos :</i>	<i>Page 5</i>
<i>Recensement citoyen :</i>	<i>Page 5</i>
<i>Adieu « Mycitypocket » Bonjour « Panneapocket » :</i>	<i>Page 6</i>
<i>Informations brèves :</i>	<i>Page 6</i>
<i>Le bus de l'emploi :</i>	<i>Page 6</i>
<i>Les dernières festivités en images (1)</i>	<i>Page 7</i>
<i>Les dernières festivités en images (2)</i>	<i>Page 8</i>
<i>A.L.S.H. de juillet :</i>	<i>Page 8</i>
<i>Ateliers « Tablette Numérique »</i>	<i>Page 8</i>



## **M. Jean Pierre PORTEMER nous a quittés**



Ravenel est, depuis le 7 juillet, en deuil et pour cause : le village a perdu l'un de ses serviteurs. C'est avec beaucoup d'émotion que je suis conduit à évoquer la mémoire de mon prédécesseur Jean-Pierre PORTEMER, homme public apprécié, qui a beaucoup donné pour la vie de la Commune.

Je tiens à rendre un hommage solennel à Jean-Pierre pour ces 37 années passées au sein de la mairie.

D'abord conseiller municipal pendant 12 ans sous la mandature de M. LEROY René, puis 12 ans en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint aux côtés de M. DECUIGNIERE Gilbert et enfin 13 ans en qualité de 1<sup>er</sup> magistrat de la Commune. Il fit preuve de constance, d'une disponibilité sans faille au service de ses concitoyens.

Je tiens également à souligner l'engagement et le dévouement de Jean Pierre. Son parcours est indissociable de l'évolution de Ravenel entre 1995 et 2007. Des progrès majeurs dans la vie de chacun ont été réalisés sous son impulsion. Je citerai quelques réalisations : la création de la bibliothèque, la réhabilitation et la mise en sécurité des écoles, la réhabilitation de la salle des mariages, la desserte de la Commune avec le gaz de ville, la mise en souterrain des réseaux dans la rue de noyon et dans la rue de la vallée, la réalisation du lotissement du Frêne, la réhabilitation de logements au dessus de la salle polyvalente et la création de logements dans la rue de Breteuil, la réalisation d'un club house au stade communal, les travaux de restauration sur la tourelle de l'église, le lancement des travaux de la salle « Le marronnier ».

A ma demande, Jean-Pierre avait été nommé Maire honoraire en juin 2009, un titre honorifique amplement mérité.

Il aura vécu des moments extrêmement douloureux, en particulier le décès de sa fille Odile et de Louissette son épouse.

Jean-Pierre, au nom de la Commune de Ravenel, au nom de tous les habitants, je voudrais simplement et très sincèrement, vous adresser nos profonds remerciements pour l'œuvre que vous avez accomplie. J'adresse au nom de tous les Ravenellois et Ravenelloises, de tous les agents et de tous les conseillers municipaux d'hier et d'aujourd'hui toutes nos condoléances à Thierry, Marie-Noëlle et Murielle, ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille, sans oublier Rose-Marie.

Au revoir Monsieur le Maire honoraire, au revoir Jean-Pierre, tu resteras présent dans nos mémoires.

**Bernard MERLIN.**



**RAVENEL, un village où il fait bien vivre**





## Inauguration de la sente Michel HUBERT

Le samedi 25 juin, en présence de nombreuses personnalités et devant un public venu en nombre, la sente piétonne reliant la rue de l'Eglise à la rue de Breteuil a été inaugurée. Elle a reçu le nom de « Sente Michel HUBERT »,

Ce fut aussi l'occasion de réceptionner les travaux de la seconde tranche de restauration du clocher de l'église. Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire s'est adressé au public en ces termes : « Tout d'abord merci d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation. Permettez-moi de saluer à mes côtés, M. le sénateur Olivier PACCAUD, M. Frans DESMET, conseiller départemental et Président de la communauté de communes du plateau picard, Mme Marie Christine LELEU, présidente de l'association Ravenelloise pour la protection de l'église et Mme Christiane HUBERT, la sœur de M. Michel HUBERT.

Je vous présente les excuses de Mme la sous-préfète de Clermont, de M. le député Victor HABERT DASSAULT, de Madame Nadège LEFEVRE, Présidente du Conseil Départemental, retenus par ailleurs et de M. Jean Pierre PORTEMER, maire honoraire.

Je salue également Mme et MM. les adjoints ainsi que toute l'équipe municipale, M. Patrick MONTILLON, architecte, qui a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux, les représentants de l'entreprise CHARPENTIER, pour le lot pierre et maçonnerie, M. GLODT, pour le lot charpente et menuiserie, les présidentes et présidents du tissu associatif ravenellois, ainsi que les représentants de la presse locale. ».

Il a ensuite évoqué le détail des différents travaux (voir Editorial en première page) avant d'aborder le second volet de cette manifestation :

« Le 30 décembre 2019 M. Michel HUBERT nous a quitté. Aujourd'hui, je tiens à rendre un hommage solennel à Michel pour ces nombreuses années en tant que conseiller municipal et d'adjoint sous les deux mandats de M. Jean Pierre PORTEMER. Michel a été élu de mars 1971 à juin 2008 soit plus de 37 ans au service de notre commune. C'est un record. Toujours présent aux séances du conseil municipal, toujours présent quand on avait besoin de lui. Discret mais attentionné, dévoué mais réservé, il faisait preuve d'une grande serviabilité et bienveillance à l'égard de tous les Ravenellois. A ma demande, Michel avait été nommé maire adjoint honoraire en juin 2009, un titre honorifique pleinement mérité.

Au-delà de son activité municipale il avait été dirigeant puis président du club de football pendant de longues années ainsi que membre actif au sein de l'association des anciens combattants. Au cours des ans, il était devenu une personnalité de notre commune. Avec son décès c'est une page de l'histoire de Ravenel qui s'est achevée.

A sa sœur Christiane, à ses amis, le conseil municipal et moi-même, nous voulons dire combien Michel par son comportement et son action a mérité notre respect et notre profonde reconnaissance.

Avant que Christiane, ne dévoile la plaque, je tenais à vous informer qu'elle a fait des chèques de 1500,00 €, l'un au club de football, un second à l'association des anciens combattants et un troisième au Centre Communal d'Action Sociale. Un chèque d'un montant plus conséquent a été fait au profit de l'A.R.P.E., mais pour cela je vais donner la parole à Marie Christine.

Madame Marie-Christine LELEU s'est ensuite adressé au public et particulièrement à Mme Christiane HUBERT en ces termes :

« Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs, merci de votre présence et de votre soutien, si précieux à notre association l'ARPE.

Notre association, l'ARPE, qui œuvre depuis 28 ans pour la restauration de l'église Notre Dame de Ravenel, a reçu un don exceptionnel d'une valeur de 60000 euros de Madame Christiane HUBERT. Votre famille, Madame a vécu au pied de cette église pendant des générations.

Elle vous a vu naître et grandir. Vous y étiez tellement attachée, que Michel votre frère et vous Madame, avez voulu offrir à ce magnifique édifice ce don afin de poursuivre sa restauration, et perpétuer ainsi la mémoire de Michel, un homme si gentil et si généreux.

Ce don permettra de restaurer les boiseries du chœur, ou l'autel de la Vierge. Des devis sont à l'étude et en attente. Ces restaurations se feront au nom de votre frère Michel.

Madame, les membres de l'ARPE sont très sensibles à l'intérêt que vous portez à leur association et ne savent comment vous remercier de votre générosité. Madame, nous ne manquerons pas de vous tenir informée de l'évolution des travaux, et c'est avec un grand plaisir que nous inaugurerons ensemble la restauration.

Après ces discours, Monsieur le Maire, M. Frans DESMET et M. Olivier PACCAUD ont accompagné Mme Christiane HUBERT qui a dévoilé le panneau indiquant la Sente Michel HUBERT.

M. DESMET et Mr PACCAUD ont félicité M. le Maire et la Municipalité pour l'attention qu'ils portent à notre Eglise, l'une des plus belles du département et ont vivement remercié Mme Christiane HUBERT pour l'aide financière qu'elle apporte par ce don exceptionnel.

Après une minute de recueillement pour Michel, chacun a pu partager le verre de l'amitié.



Honorariat de MM. Jean Pierre PORTEMER et Michel HUBERT le 4 septembre 2009 à la salle des mariages. (De gauche à droite : M. Claude BALLADE, Sous-Préfet de Clermont, M. Frans DESMET, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard, M. Bernard MERLIN, Maire de Ravenel, M. Jean-Pierre PORTEMER et M. Michel HUBERT



# RAVENEL, un village où il fait bien vivre

# Positif à la Covid-19 : les règles d'isolement

Si vous avez des symptômes évocateurs de la Covid-19, dans l'attente du résultat du test virologique, ou si vous avez été testé positif à la Covid-19, vous devez vous isoler. Les durées d'isolement diffèrent selon votre schéma vaccinal (complet, incomplet ou pas vacciné). Compte tenu de l'actuel rebond de l'épidémie et de la 7<sup>ème</sup> vague dont le pic est attendu dans les prochains jours, nous vous rappelons les règles d'isolement et de dépistage en vigueur.

L'isolement est la période au cours de laquelle une personne présentant des symptômes ou positive à la Covid-19 doit rester chez elle et limiter strictement tous ses contacts avec d'autres personnes. Cela permet notamment de protéger les personnes les plus fragiles, d'éviter de contaminer d'autres personnes et de briser ainsi les chaînes de contamination. La durée d'isolement et les consignes sanitaires dépendent de votre statut vaccinal.

## LES RÈGLES D'ISOLEMENT

**Je suis complètement vacciné ou j'ai moins de 12 ans\***

**Je ne suis pas vacciné ou pas complètement**

**JE SUIS POSITIF**

**JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS**

Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif **ET** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS**

Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif **ET** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**PAS D'ISOLEMENT**

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

**JE SUIS CAS CONTACT**

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR ou un autotest 2 jours après avoir appris que j'ai été en contact avec une personne testée positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.\*\*

\* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole spécifique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

\*\* Si mon autotest ou mon test antigénique est positif, je dois confirmer le résultat par un test RT-PCR.

### Personne présentant des symptômes évocateurs de la Covid

Dès l'apparition de symptômes (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, maux de gorge, courbatures, fatigue inhabituelle, diarrhée...), vous devez :

- réaliser immédiatement un test antigénique (si le test est positif, il faut réaliser un test RT-PCR de confirmation) ou un RT-PCR, indépendamment de votre statut vaccinal, d'antécédent d'infection ou de statut de contact à risque ;
- vous isoler en attendant le résultat et respecter les gestes barrières avec vos proches ;
- préparer la liste des personnes avec lesquelles vous avez été en contact dans les 48h précédant la date d'apparition des symptômes (personnes vivant sous le même toit, amis, collègues partageant votre bureau...) ;
- télétravailler dans la mesure du possible.

Dans l'attente du résultat du test, vous êtes considéré comme cas confirmé et devez donc rester isolé et protéger vos proches.

### Personne positive ayant un schéma vaccinal complet et enfants positifs de moins de 12 ans

Les personnes positives ayant un schéma vaccinal complet et les enfants positifs de moins de 12 ans, quel que soit leur statut vaccinal, doivent :  
- s'isoler strictement pendant 7 jours pleins à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif ;  
réaliser un test antigénique ou un test RT-PCR le 5<sup>ème</sup> jour :

Si le test est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement au bout de 5 jours ;  
Si le test est positif ou en l'absence de test le 5<sup>ème</sup> jour, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 7<sup>ème</sup> jour, sans nouveau test à réaliser à la sortie de l'isolement.

### Personnes positives non vaccinées ou ayant un schéma vaccinal incomplet

Les personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui disposent d'un schéma vaccinal incomplet (rappel non réalisé) doivent :  
- s'isoler strictement pendant 10 jours maximum après la date du début des symptômes ou de la date de prélèvement du test positif ;  
- réaliser un test antigénique ou RT-PCR au 7<sup>ème</sup> jour après la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif :

Si le test est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement le 7<sup>ème</sup> jour ;

Si le test est positif ou si aucun test n'est réalisé, l'isolement doit être poursuivi jusqu'au 10<sup>ème</sup> jour sans nouveau test à réaliser.

Pour tous, en cas de température à la fin de l'isolement, il est préférable de contacter son médecin traitant. En effet, il vaut mieux attendre 48 heures supplémentaires après la disparition de la fièvre pour mettre fin à son isolement. Il est important de surveiller sa santé pendant cette période et de contacter son médecin en cas d'aggravation des symptômes ou de symptômes inhabituels. Si vous avez des difficultés à respirer, appelez immédiatement le 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes.

### Arrêt de travail

Si vous avez besoin d'un arrêt de travail, vous pouvez le demander sur le téléservice « [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) ».

Cet arrêt sera indemnisé sans jour de carence et avec un complément employeur.

Les patients positifs ayant reçu un SMS de l'Assurance Maladie sont invités à se rendre directement sur le téléservice pour demander leur arrêt. Si votre état de santé n'est pas stabilisé à l'issue de votre isolement, votre médecin traitant pourra prolonger votre arrêt.

### À noter :

Il est recommandé de respecter les gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) durant les 7 jours qui suivent la sortie d'isolement du cas positif.

## INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)

RAVENEL, un village où il fait bien vivre



### La Boulangerie-Pâtisserie Sonia et Mathieu

Fermeture du mardi 9 août au lundi 29 août.  
Réouverture le mardi 30 août aux heures habituelles.

### La Bibliothèque Théode Bonvallet

Fermeture les mercredis 17, 24 et 31 août.  
Réouverture le mercredi 7 septembre aux heures habituelles.

### Le secrétariat de Mairie

Fermeture du mardi 16 août au jeudi 1<sup>er</sup> septembre  
Réouverture le vendredi 2 septembre aux heures habituelles.

Des permanences seront assurées de 9h30 à 12 h 30  
les mercredi 17 août, vendredi 19 août, samedi 20 août,  
mardi 23 août, mercredi 24 août, vendredi 26 août,  
samedi 27 août, mardi 30 août et mercredi 31 août.

**En cas d'urgence, laissez un message sur le répondeur téléphonique de la Mairie (03.44.78.50.70) ou envoyez un mail à [mairie.ravenel@orange.fr](mailto:mairie.ravenel@orange.fr)**

### Les paniers de Papou (fruits et légumes)

Seront présents tous les samedis du mois d'août  
Absent le samedi 10 septembre (fête communale).

### L'Agence Postale Communale

restera ouverte tout le mois aux heures habituelles..

### La Pizza picarde

Pas de présence les vendredis 12,19 et 26 août  
Reprise le vendredi 2 septembre aux heures habituelles  
Absent le vendredi 9 septembre (fête communale).

Depuis le 13 juillet dernier, Donovan DELESTRAI vous accueille dans sa boutique située 47 bis rue du vieux moulin, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.

## RENVOYÉ 2 ROUES 6

Il vous propose l'achat et la revente de véhicules 2 roues d'occasion (cyclomoteurs, scooters, quads, vélos...), le Dépôt-Vente et la vente de pièces détachées.  
Rendez-lui visite et accordez lui votre confiance : il fera tout pour vous rendre service.

**☎ 07.74.60.58.93**



# Résultats des Élections Législatives

## SCRUTIN DU 12 JUI 2022 :

Nombre d'inscrits :	806	
Nombre de votants :	416	51.61%
Bulletins Blancs :	0	
Bulletins Nuls :	4	
Suffrages exprimés :	412	
Roxane LUNDY	91	22.09%
Aurélié JOLY	28	6.80%
Jimmy LÉBOUCHER	7	1.70%
<b>David MAGNIER</b>	<b>118</b>	<b>28.64%</b>
Lucien CAVELIER	5	1.21%
Jean-Philippe FRUITIER	5	1.21%
Norbert DEPRESLES	11	2.67%
<b>Victor HABERT-DASSAULT</b>	<b>137</b>	<b>33.25%</b>
Axelle LATRASSE	10	2.43%

## SCRUTIN DU 19 JUI 2022 :

Nombre d'inscrits :	806	
Nombre de votants :	383	47.52%
Bulletins Blancs :	27	
Bulletins Nuls :	13	
Suffrages exprimés :	343	
David MAGNIER	161	46.94%
<b>Victor HABERT-DASSAULT</b>	<b>182</b>	<b>53.06%</b>

ÉLECTIONS  
LÉGISLATIVES  
12 et 19  
juin 2022

Monsieur le Maire, les membres de la Commission « Information et Communication » et ceux du comité de lecture souhaitent de bonnes vacances à celles et ceux qui ne sont pas encore partis....



et bon courage pour la reprise à ceux qui sont déjà revenus !

RAVENEL, un village où il fait bien vivre

# Notre Dame de RAVENEL

## (Église du XVI<sup>ème</sup> siècle)



RAVENEL possède une église dont la tour Renaissance impressionne.

Sa massive tour carrée qui s'élève à 45 mètres de hauteur a été bâtie en 1550 sous Henri II (1) et Diane de Poitiers (2), ainsi que l'attestent les croissants et les lys alternés qui l'ornent.

Soutenue par de puissants contreforts, elle est flanquée d'une tourelle d'escalier d'une rare élégance.

Le dôme d'ardoise est surmonté par un clocheton de zinc portant un coq girouette. Par une savante gradation allant de la base au sommet, bien propre au style Renaissance, sa décoration, formée simplement d'arcatures triflées à l'étage inférieur du clocher, devient d'une grande richesse dans la partie supérieure. Au dessus de la balustrade ouvragée qui court sur les façades, s'ouvrent sur deux rangs les triplets séparés par de petits contreforts à pinacles et surmontée par des arcatures en plein cintre.

La tourelle d'escalier a reçu une décoration flamboyante. Des logettes disposées entre les contreforts ajoutent à la beauté de cet ensemble. Une seconde balustrade couronne le tout.

La façade occidentale de style classique comporte quatre pilastres encadrant la porte que surmonte une niche sous un fronton. Le chœur et le transept gothique sont voutés d'ogives. A la nef, transformée au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ont été adjoints des collatéraux.

L'Église est classée parmi les monuments historiques depuis le 15 Juillet 1919.(3) RAVENEL dépendait autrefois du Duché d'HALLUIN et Louis d'HALLUIN résidait à MAIGNELAY.

Grand bâtisseur, il acheva la construction de l'Église de MAIGNELAY en 1516, puis construisit les églises de MONTIGNY et de RAVENEL, dont le clocher fut terminé en 1550. L'église de RAVENEL est de l'époque du style ogival à pendentifs. Sa forme est celle d'une croix. Un riche autel de marbre a été installé en 1634. La chapelle de la Vierge présente un bas-



relief sépulcral de Mr et Mme BOUCHART, seigneurs de RAVENEL, morts en 1616 et 1624. Les vitraux datent du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les fonds baptismaux, en pierre, datent du XV<sup>ème</sup> siècle.

### Le Clocher

C'est une grosse tour carrée qui s'élève à 45 mètres de hauteur. Il se situe à côté du chœur. « Il a été construit en 1550. On y compte trois étages au dessus du rez de chaussée.

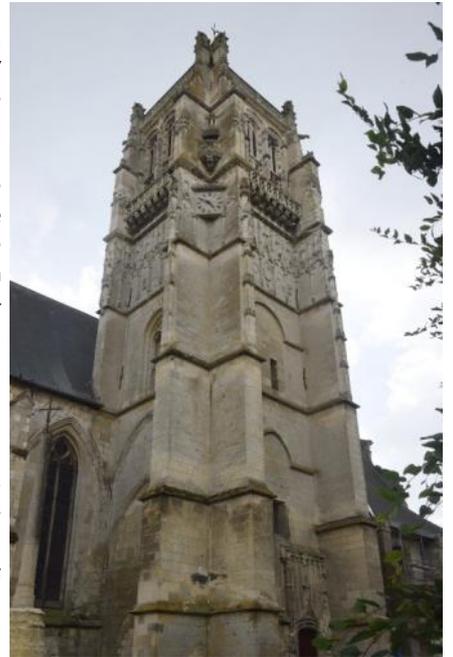
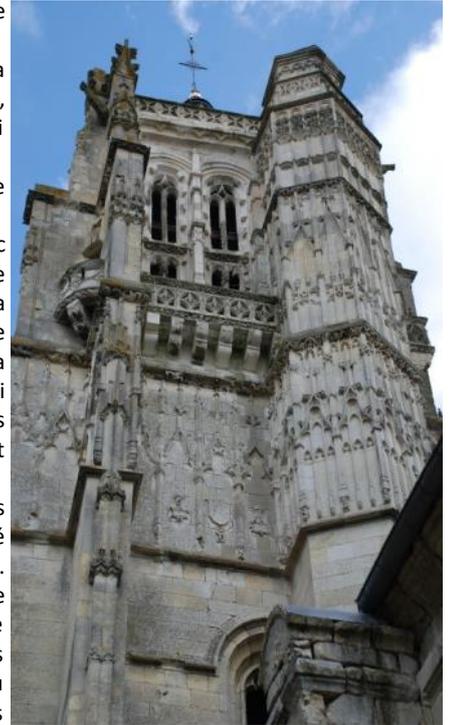
Le premier est décoré de fenêtres aveugles en plein cintre, entourant des ogives à têtes arrondies. Le deuxième est revêtu de panneaux ogives. Le troisième porte une galerie à jour avec mâchicoulis, surchargée d'ornements et trois doubles baies sur chaque face. Au dessus règne une galerie percée de quatre feuilles, entourant une coupole qui est terminée par une aiguille. Les parois du clocher sont couvertes d'arabesques au milieu desquelles on distingue les chiffres d'Henri II et de Diane de Poitiers »

(Description que fait Louis Graves dans son précis de statistique concernant les cantons de Saint Just en Chaussée et de Maignelay).

Le dôme d'ardoise est bâti sur un plan carré, il est surmonté par un clocheton de zinc portant un coq girouette. On remarque aussi des gargouilles aux quatre coins.

La façade ouest de la nef, qui date de 1780, est de style Néo-romain de l'époque. Deux tourillons contiennent les escaliers par lesquels on accède au sommet de ce clocher qui domine au loin la campagne et qui est un monument fort remarquable d'architecture. Des quatre monuments religieux appartenant à ce qui fut au XVI<sup>ème</sup> siècle le Duché d'Halluin, l'église de RAVENEL est le plus récent. L'église Abbatiale de SAINT MARTIN AUX BOIS date du XIII<sup>ème</sup> siècle, puis furent construites successivement les églises de MAIGNELAY, MONTIGNY et RAVENEL.

Extérieurement, ces monuments sont très différents, mais dans leur aménagement intérieur on constate de grandes ressemblances. En ce qui concerne l'aspect général, les églises de RAVENEL et de MONTIGNY ont un air de famille incontestable. NOTRE DAME de RAVENEL est construite à l'endroit le plus bas du village. Elle repose sur un remblai de terre et de moellons soutenu par un mur.



## Le Chœur

C'est la partie la plus ancienne de l'église (XVI<sup>ème</sup> siècle).

Il est formé de deux travées droites, terminées par une abside polygonale.

Neuf baies l'éclairent. Certains vitraux datent de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (Saint Joachim et Sainte Anne / Saint Joseph et Sainte Marie).

Les boiseries sont de style Louis XV. Elles ont l'avantage d'être signées AVG de CG/MG en CH. La partie Nord a été restaurée en 1992/1993.



## Le Retable-Maître Autel

Il date de 1634 (2<sup>ème</sup> quart du XVII<sup>ème</sup> siècle) : Pierre calcaire : taillée, décor en relief, décor en ronde bosse, décor dans la masse. Décor rapporté, peint polychrome, faux marbre, peint doré. Provenant de la région de ROUEN, il a été adapté à l'église de RAVENEL vers 1730. Il est en forme de portique soutenu par quatre colonnes de marbre noir rose.



Au centre, une toile, vraisemblablement du XVII<sup>ème</sup> siècle représente l'Assomption et le couronnement de Marie. Cette toile a été restauré en 2014 par l'Association Ravenelloise pour la Protection de l'Eglise.

Dans les niches latérales, statues en pied de St Paul (à gauche) et de St Pierre (à droite). Autel et tabernacle transformés au XIX<sup>ème</sup> siècle. Un fronton surmonte l'ensemble, formé de deux colonnettes et d'une statue de la Vierge à l'enfant.

Entre ce fronton et la toile, sur deux cartouches de marbre, court une légende :

« QUAM TERRIBILIS EST LOCUS ISTE VERE NON EST HIC ALIUD NISI DOMUS DEI » (Que ce lieu est terrible : c'est un lieu véritablement Saint : c'est la maison de Dieu).

« UNE LOY DILIGES DOMINUM DEUM TUUM EXTOTA ANIMA TUA ET PROXIMU TUUM SICUT TEIPSUM » (Vous aimerez votre Dieu en aimant votre âme et vos plus proches comme vous-même.)



A droite du maître-autel, on remarque une jolie piscine armoriée, présentant un décor de nervures entrecroisées. Pampres et feuilles de vigne courent dans une voussure. (On retrouve ces mêmes motifs dans le transept de la cathédrale de BEAUVAIS).

## La Nef et les bas-côtés

Ce sont les parties les plus difficiles à comprendre à cause du remaniement qu'ils ont subi. Vraisemblablement au XVI<sup>ème</sup> siècle, la nef n'avait pas de collatéraux, comme le laisse supposer le haut des fenêtres à réseaux flamboyants et comme les ouvertures vers les combles des bas-côtés. En 1707, un extrait des minutes du greffe signale que la nef menaçait ruine et que les bas côtés étaient ouverts de toutes parts.

Des travaux auront lieu durant le XVIII<sup>ème</sup> siècle : la voûte de la dernière travée du collatéral sud est terminée en 1734 par LALEU (inscription sur un de ses doubleaux « FPE Laleu » fait par Laleu). Le côté nord et la façade ont été achevés en 1780 par G. DEBOVE.

Les voûtes de la nef sont supportées par des colonnes cannelées.

Les bancs du chœur et de la nef sont en bois taillé, assemblés, dossier à colonnettes en bois tourné.





### La chaise à prêcher

Elle est du XVIII<sup>ème</sup> siècle (1750).

Elle est en bois taillé, poli, ciré, décor en relief, dorure. Représentation des quatre évangélistes sur la cuve, l'Esprit Saint sous l'abat-son, l'Ascension de Marie sur le dorsal.

Garde-corps orné de palmettes et branche de feuillus. Cuve soutenue par une armature en fer forgé sur cale en bois.

### Le Banc d'œuvre

Il est du 1<sup>er</sup> quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle. (1722). Il est en chêne, (plusieurs éléments), taillé, ciré, peint, doré, décor dans la masse, décor rapporté, décor en bas relief, mouluré petit cadre.

Le bas relief de l'Assomption a été repeint à l'acrylique et à la bronzine.

Les parties bleues et or représentent l'Assomption de la Vierge. L'encadrement de bois est décoré de fleurs, de fruits et de feuilles d'acanthe.

Inscription gravée et peinte : « Un seul dieu tu adoreras » .



### Les Fonds Baptismaux (cuve baptismale à infusion)

Ils sont du milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle, en pierre calcaire taillée en plusieurs éléments, décor dans la masse, décor en haut relief, décor en bas relief (lion, patte, rinceau, pomme de pin, fleur de lys, enroulement, couronne de laurier). La cuve est en plomb, galbée sur pied. Des pommes de pin sont sculptées à chacun des angles.



### La Chapelle sud, dite de la Vierge

Elle est fort admirable. Les voûtes à liernes et tiercerons sont ornées de clefs pendantes plus fouillées qu'à la croisée du transept. Le dallage date du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Le Retable est en pierre calcaire taillée, peinte, polychrome, faux marbre, peint doré, décor en demi relief, décor en haut relief, décor en ronde bosse, décor en bas relief. Toutes les sculptures sont modernes. Edifié entre 1540 et 1548, il est composé de quatre étages formant un relief délicat sur le mur.

Le statuare d'origine a disparu. La partie basse contenant l'autel a été remplacée au début du siècle.

A gauche, on remarque une statue de la Vierge du XVII<sup>ème</sup> siècle, en polychrome.



### Monument funéraire de Bouchart et de sa femme.

(2<sup>ème</sup> quart du XVII<sup>ème</sup> siècle).

Il est en pierre calcaire taillée, polie, décor en haut relief, décor en ronde bosse et de marbre noire, taillé, poli, décor à relief gravé.

Monument funéraire composé d'un fronton cintré interrompu en calcaire au centre duquel est encastré une dalle de marbre noir gravé. Au-dessus de ce fronton figurent les bustes des défunts accompagnés d'anges. Il porte une inscription gravée sur une dalle noire surmontée d'un fronton.



### La Cloche de l'Eglise

Née en 1392, elle est seule depuis 1870, date à laquelle les Allemands auraient enlevé sa compagne.

Que de générations dans le malheur ou dans la joie ont entendu le battant frappant cette cloche de bronze !

Ses caractéristiques : hauteur 1m15; diamètre de la pince (base) 1m35; diamètre du cerveau (haut) 0m75; hauteur du marteau 1m35; diamètre du battant 0m20. La tradition voulant que l'on inscrive la date de sa fabrication (fonte ou refonte), ainsi que le nom du donateur, de sa marraine, des notables de l'époque, Ravenel n'a pas échappé à la règle. Sur la panse on peut donc lire, rédigé en vieux français :

RAVENEL ET MADAME CHABOT SON EPOUSE ET FUSMES FAICTES EN 139Z NOMMEES PAR MESSIRE CHARLES DE HALLVIN DUC ET PAIRE DE FRANCE, MAROVIS DE MAINNELET SR DE PIENNE ET ANNE SVIS

Pour bien comprendre le sens de ce texte, voici quelques explications :

- Le magistrat du village de Ravenel avait pour épouse Madame Chabot, marraine de la cloche.
- La date de la fonte de la cloche 139Z se déchiffre d'après les chiffres 1 3 9, et la lettre Z est à interpréter 1392.
- Ravenel était dans le marquisat de Hallvin. (ancien nom de Maignelay)
- Le notable de cette époque s'appelait Hallvin, prénommé Charles, deuxième de la dynastie, duc et pair de France et seigneur d'un autre lieu « Pienne » (dans le Nord) et sa fille s'appelait Anne.



### La Chapelle Nord dite Chapelle du Sacré Cœur

Elle est composée d'un autel-retable provenant d'une autre église et adapté à l'emplacement disponible au XVIII<sup>ème</sup> siècle ou après la Révolution.



*Cinq des quatorze tableaux relatant le chemin de croix du Christ*

### Christ en croix (XVIII<sup>ème</sup> siècle)

Inscrit au titre objet (3) par arrêté du 24 février 1993. La statue est en ronde bosse, bois sculpté et polychromie, bras cassés en recollés.

Elle a récemment été remise en place à son emplacement originel



**Plaque émaille reprenant la liste des soldats morts pour la France au cours de la première guerre mondiale**



**Encart réalisé en juin 2022  
Crédit photos : Gérard LEROY  
sauf vues du clocher prises en 2016 par M. Jean Pierre BRABANT, l'un des architectes ayant suivi les travaux de restauration**

### Ensemble de boiseries (XVIII<sup>ème</sup> siècle)

Elles ont été inscrites au titre objet (3) par arrêté du 24 février 1993.

Elles sont en bois sculpté.



### Voute au centre de l'église, au dessus de l'Autel Actuel



### Vues de la campagne Ravenelloise prises du haut du clocher



- (1) *Henri II est roi de France de 1547 à sa mort. Deuxième fils de François I<sup>er</sup> et de Claude de France, il devient l'héritier du trône à la mort de son frère aîné en 1536. Il reçoit alors les titres de dauphin et de duc de Bretagne. Le 10 juillet 1559, après onze jours d'agonie, il expire après avoir participé à un tournoi se déroulant devant son palais des Tournelles, situé sur l'actuelle place des Vosges.*
- (2) *Diane de Poitiers, comtesse de Saint-Vallier, duchesse de Valentinois, demeure pendant plus de vingt ans la favorite de Henri II, roi de France. Les sources la concernant sont infimes et lacunaires, si bien qu'on ignore quasiment tout d'elle, notamment pour des années entières. Décédée en 1566 à l'âge de 66 ans, elle s'est probablement empoisonnée avec l'or qu'elle prenait pour tenter de rester jeune et belle, révèlent des chercheurs français.*
- (3) *Les immeubles ou objets inscrits au titre des monuments historiques, en raison de leur intérêt historique, artistique ou architectural, font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt culturel qui a justifié leur protection. Les monuments ou objets historiques bénéficient d'un suivi par la Conservation Régionale des Monuments Historiques (Direction Régionale des Affaires Culturelles - D.R.A.C.-)*

## Le village estival en photos

Cette année, le village estival du Conseil Départemental de l'Oise a fait étape à Ravenel le 22 juillet pour présenter des activités sportives, culturelles et ludiques gratuites à partager en famille.

Ce sont plus de 40 associations ou organismes de tous horizons qui ont planté leur barnum à proximité de la salle des fêtes « le Marronnier ». C'est ainsi que les visiteurs ont pu s'initier aux jeux d'échecs, à la jonglerie, à la magie et sculpture sur ballon ou se renseigner sur le tri sélectif. Les enfants n'avaient pas été oubliés : des promenades en calèche étaient proposées par la Commission des fêtes et des structures gonflables avaient été dressées. Le milieu associatif local était représenté par l'Association Sportive de Ravenel, l'Association Ravenelloise pour la Protection de l'Eglise qui a mis en valeur N.D. de Ravenel et proposait des jeux picards, l'Association « Ca tombe bien » qui proposait une initiation au jonglage.

La bibliothèque Théode Bonvallet proposait aux enfants de réaliser des marque-pages, RENOV 2 ROUES 60 expliquait les services qu'il propose dans son magasin du 47 bis rue du vieux moulin, MAXIFORME proposait, lui, de courtes séances de sport d'entretien et la commission des fêtes exposait trois véhicules anciens, en préambule du rétro-mobile 2023 et a ainsi récompensé 5 jeunes par des places de cinéma. Une excellente journée très appréciée des nombreux spectateurs venus se promener dans ce village.



## Recensement citoyen

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté et de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches. Aussi, les jeunes gens (filles et garçons) nés en juillet, août et septembre 2006, domiciliés à RAVENEL sont invités à se présenter au secrétariat de Mairie entre la date anniversaire de leurs 16 ans et le 30 septembre 2022 en vue de leur inscription sur la liste de recensement de la troisième période 2022. Ils doivent se munir de leur Carte Nationale d'Identité, du livret de famille à jour et d'un justificatif de domicile.



 RAVENEL, un village où il fait bien vivre



## Adieu « My city pocket »... Bonjour « Panneau Pocket » !

**Panneau Pocket** n°1 en France

**Les alertes et informations de votre Mairie sont sur PanneauPocket**

- 1 Téléchargez l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Play Store Apple Store App Gallery

Depuis maintenant trois ans, les 223 abonnés à l'application « My City Pocket » reçoivent sur leur smartphone les messages qui sont diffusés sur les panneaux lumineux de la place de la liberté et de la rue du 8 mai 1945. Ils peuvent aussi recevoir des messages qui ne peuvent être diffusés sur ces panneaux compte-tenu de leur longueur.

A ce jour les différents messages ainsi diffusés l'ont été plus de 120.000 fois, ce qui, en soi, confirme le bien fondé de cette application.

Dans les prochaines semaines, « My City Pocket » aura vécu. Une information vous parviendra pour vous prévenir.

Compte-tenu de l'attention que vous portez à cette diffusion d'informations, nous avons souscrit une application quasi similaire avec un autre prestataire : « Panneau Pocket ».

### QU'EST CE QUE « PANNEAU POCKET » ?

Comme « MyCityPocket » « PanneauPocket » est une application d'informations et d'alertes utilisée par les collectivités à destination de leurs habitants. Les communes disposent d'accès administrateurs pour rédiger et passer en ligne les publications. Les habitants téléchargent l'application « PanneauPocket » gratuitement et mettent en favoris leur commune. Il n'y a aucune publicité ni récolte de données personnelles.

### QUE FAIRE POUR POUVOIR UTILISER CETTE NOUVELLE APPLICATION ?

Il vous suffit de télécharger sur votre smartphone l'application « PanneauPocket » à partir de l'Apple Store ou Google Play et de l'installer.

Vous choisissez alors en page d'accueil la Commune de Ravenel ( lorsqu'elle sera disponible) et vous la mettez en favori.

Dès cet instant les messages diffusés par nos soins feront l'objet d'une alerte sur votre appareil.

Un flyer sera distribué dans votre boîte à lettres qui vous expliquera en détail cette installation.



## Informations brèves

### RENOUVELLEMENT DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE :

Madame BAUDE, Directrice ainsi que deux enseignantes, Mesdames BRÜNNER et CHAPUIS-ROUX-COCHET ont demandé leur mutation à la rentrée de Septembre. Cette demande a été acceptée.

Elles seront donc remplacées par Madame Tiphène LECLERCQ, Directrice, et Mesdames Vanessa DELICQUE et Caroline UBEAUD . Nous leur souhaitons la bienvenue et en reparlerons dans notre prochain bulletin d'Informations.

### COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE RAVENEL :

« L'A.S.R. recherche pour la saison 2022-2023 des jeunes de 6 à 14 ans pour compléter ses équipes ».

Contactez la Présidente, Madame Myriam POIZOT au 07.64.15.04.14 après 20 heures.



## Le bus de l'emploi



Credit photo : Conseil Départemental de l'Oise

L'un des bus départemental pour l'emploi stationnera sur le parking de la boulangerie le mardi 27 septembre après midi.

### VOTRE ACCUEIL PERSONNALISÉ AU SERVICE DE L'EMPLOI LOCAL

#### - POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Recherche d'emploi : Offres d'emploi émises directement par les entreprises locales et offres de Pôle Emploi ; préparation des candidatures à l'embauche : CV, lettres de motivation et entretiens.

Suivi personnalisé : Informations sur les permanences des partenaires (mission locale, pôle emploi, structures d'insertion par l'activité économique, etc.); informations sur les possibilités d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre des chantiers d'insertion, des clauses d'insertion, etc.

Formation et valorisation du parcours professionnel : Offres de formation, Avis de concours, Aide à la recherche de stages (notamment stage de 3<sup>ème</sup>) ou de lieux d'apprentissage.

#### - POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE : LE RECRUTEMENT

Accompagnement des employeurs : de la définition du profil de poste à l'embauche; diffusion des offres d'emploi des entreprises et présélection des candidats habitant le canton; information sur les possibilités d'aides à l'embauche ou de recours aux contrats aidés; possibilité d'organiser des entretiens de recrutement.

#### - POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : L'ACCOMPAGNEMENT

Création ou reprise d'une entreprise ; informations sur les jobs d'été, forums de l'emploi et de la formation, etc.



## Les dernières festivités en images

### **SALON ARTISANAL ET GASTRONOMIE**

Les samedi 18 et dimanche 19 juin , s'est déroulé à la salle des fêtes « Le Marronnier », le salon artisanal et gastronomie, organisé par « Les fantaisies de Nathi » et « Les légendes gourmandes » .

Durant ces deux jours une vingtaine d'exposants ont proposé leurs produits et fabrications aux visiteurs : produits alimentaires (saucissons, fromages, confitures, gâteaux), bijoux fantaisies, parfumerie, coutellerie, vêtements pour adultes et enfants, vêtements et ustensiles pour chiens, savons en tout genre, etc.

Au cours de ce salon une tombola a été organisée qui a permis aux organisateurs de participer à l'achat d'un moteur électrique pour équiper le fauteuil roulant de l'une de nos concitoyenne.



Crédit Photo : Christophe LACOMBE

### **ZAÏ ZAÏ ZAÏ PAR LA TROUPE DE L'ART DU HASARD**

La troupe de l'Art du Hasard a toujours réservé la primeur de ses représentations à la Commune. C'est ainsi qu'elle a présenté le mardi 28 juin à la salle des fêtes « Le Marronnier », archi comble, sa dernière composition : **ZAÏ ZAÏ ZAÏ**. Il s'agissait cette fois-ci d'une libre adaptation de la bande dessinée de FabCaro du



Crédit Photo : Christophe LACOMBE

même nom. : au moment de payer ses courses au supermarché, la jeune Fannie se rend compte qu'elle a oublié sa carte de fidélité ! Cet oubli déclenche un émoi national !!! La France est en ébullition. Les spectateurs présents ont apprécié cette scénette de 40 mn et ont passé une excellente soirée. La Municipalité avait organisé à l'issue de ce spectacle un pot de l'amitié qui a permis aux spectateurs d'échanger avec les membres de la troupe. Un grand merci à elle.

### **BROCANTE DE L'ARPE**

Après une annulation due à la Covid 19 en 2020 et une autre due au mauvais temps en 2021, l'Association Ravenelloise pour la Protection de l'Eglise organisait ce dimanche 3 juillet sa vingt-septième brocante. Quelques quatre-vingts exposants avaient installé leurs stands dès les premières heures de la matinée. Les visiteurs ont été nombreux tant dans la matinée que l'après-midi, le beau temps étant cette année au rendez-vous. Le stand « boissons, frites, sandwiches » a fait le plein et cette abondance de visiteurs a ravi les exposants.

Madame Marie Christine LELEU, Présidente de l'A.R.P.E., vous donne rendez-vous le 4 septembre prochain pour sa seconde randonnée pédestre dans les alentours du village et un après-midi de jeux picards sur la place du grand bail.



### **RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET FEU D'ARTIFICE**



Fort du succès rencontré l'an dernier, la Commission des fêtes avait demandé au groupe « Samb'bagage » de venir animer de nouveau la retraite aux flambeaux du samedi 9 juillet qui a conduit de nombreux spectateurs du Monument aux Morts au stade communal à travers les rues du village. Vous avez encore été nombreux à suivre ce défilé et à assister à un feu d'artifice plus touffu que l'an dernier qui a embrasé le ciel vers 23 heures. Il fut suivi d'une prestation du groupe et d'une soirée DJ animée par Christopher. Cela faisait plaisir de se retrouver tous ensemble après la fête foraine de



septembre 2021. Un grand merci aux membres de la Commission des fêtes et aux bénévoles qui ont permis que ces deux événements se déroulent dans la sécurité la plus complète.

**Le ramassage des déchets verts sera assuré chaque jeudi du mois d'août**

**L'actualité en temps réel : page « dernière minute » sur [www.ravenel.info](http://www.ravenel.info)**

**Prochaine séance du Conseil Municipal : 2 septembre 2022 à 20 h 30**



**RAVENEL, un village où il fait bien vivre**



## Les dernières festivités en images (suite et fin)

### CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 14 JUILLET



La cérémonie s'est déroulée en présence de M. le Maire et des membres du Conseil, de M. Michel DERRUDER, Président de l'Association des Anciens Combattants. Après une minute de silence, deux gerbes ont été déposées sur le Monument aux morts avant que la Marseillaise ne vienne clore cette cérémonie.

A l'issue de celle-ci un apéritif républicain a été servi dans le préau de l'école primaire au public venu en nombre ce jeudi.



### REPAS DU C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale avait invité les personnes de 64 ans et plus, habitant à Ravenel à participer à un repas convivial. Cette année, seules, 83 personnes ont répondu à cette invitation. La doyenne de l'Assemblée, Madame Yvette DEVISME (90 ans) s'est vue remettre une composition florale par M. le Maire. Le doyen de l'Assemblée était M. Henri LABALLETTE (98 ans) qui, lui, a reçu un coffret de deux bouteilles de vin.

Le repas avait été préparé par le Traiteur VILLETTE de PONTPOINT (Oise). L'après-midi fut ponctué de diverses animations : certains convives ont chanté avec l'orchestre "ARCHIPEL", une tombola a permis à Mme Danielle CLERET de remporter une corbeille fleurie et M. Hervé DELACOURT de repartir avec un coffret de deux bonnes bouteilles de vin. En fin d'après-midi chacun est rentré avec une tasse gravée avec sa cuillère en porcelaine offert par le C.C.A.S. et les dames se sont vues remettre une rose qui, comme les autres fleurs, avait été préparée par la fleuriste "La Chaussée Fleurie". Un excellent après-midi pour toutes et tous.

Crédit Photo : Pierre BERTIN



Centre Communal d'Action Sociale



Crédit Photo : Pierre BERTIN



Crédit Photo : Colette DUCAUROY



### A.L.S.H. de Juillet



Crédit Photo : Pêriscolaire de Ravenel



Crédit Photo : Pêriscolaire de Ravenel



### Ateliers Tablette Numérique

Dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition des ateliers « Bien Vieillir », La Communauté de Communes du plateau Picard organise à la salle polyvalente de Ravenel des ateliers « Tablette Numérique » les mercredis 7,14,21,28 septembre et 5 octobre de 14h à 16h.

Le programme est essentiellement pratique. Le formateur réalise des manipulations de démonstrations par le biais d'un vidéoprojecteur pendant que les participants peuvent reproduire simultanément ces mêmes manipulations sur la tablette mise à leur disposition.

Ensuite des exercices simples en autonomie assistée permettent de remettre en œuvre ces manipulations découvertes et ainsi de mémoriser les différentes actions. Démarche ludique afin que les participants puissent mieux appréhender les différents thèmes développés et soient le plus autonomes possibles face à la tablette en l'absence d'un accompagnant.

**Inscriptions gratuites : Directement sur le site internet : <https://www.cc-plateaupicard.fr/Bien-vieillir-chez-soi-faites-votre-choix.html> ou par téléphone au 03.44.77.38.77 .**

Ravenel Actualités

Directeur de la publication : **Bernard MERLIN** - Rédaction et mise en page : **Gérard LEROY**

Comité de lecture : **Isabelle LACOMBE** - **Gilles LIPPENS**

Photothèque : **Commission Information-Communication** sauf mention contraire

Tous droits réservés sur l'ensemble des photos - Impression : **Mairie de Ravenel** (03.44.78.50.70)

Pour toutes informations ou réclamations : **mairie.ravenel@orange.fr** . D'autres informations sur **www.Ravenel.info**

Bimensuel : Juillet-août 2022 - Dépôt légal à parution - Imprimé par nos soins à 560 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique -

Les versions informatiques des images sont disponibles sur simple demande à **storia60@yahoo.fr** de même que l'envoi du bulletin en format PDF par mail.



# RAVENEL, un village où il fait bien vivre